



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2017
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 25 avril 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour porter ce qui suit à votre aimable attention.

Des organisations terroristes utilisent la Syrie et l'Iraq comme refuges pour se procurer des ressources financières, entraîner des combattants et lancer des attaques à travers la frontière. Leurs activités constituent manifestement une menace pour la stabilité régionale et la sécurité nationale de la Turquie.

L'organisation terroriste PKK et ses affiliés continuent de mener des attaques en Syrie et en Iraq, de prendre pour cibles les citoyens turcs, de violer la sécurité à la frontière turque et d'infiltrer le territoire turc à partir de leurs repaires dans le nord de l'Iraq et dans le nord de la Syrie.

Des centaines de citoyens turcs ont été victimes des attentats-suicides perpétrés par le PKK et par des terroristes qui lui sont affiliés et qui ont été entraînés dans des zones contrôlées par le PKK, le PYD ou l'YPG en Syrie et dans des camps du PKK en Iraq. Les terroristes basés en Syrie ont également lancé des attaques à travers la frontière, par des tirs de missiles antichars et antiaériens, des tirs de snipers et des tirs d'obus de mortier, contre des gardes frontière turcs et les ont récemment intensifiées.

Dans ce contexte, le 25 avril 2017 à l'aube, les forces aériennes turques ont engagé une opération militaire contre les positions du PKK et de ses affiliés à Sinjar (Iraq) et à Qaratchouk (Syrie), lesquelles étaient directement et délibérément utilisées pour cibler la Turquie.

Une telle opération s'imposait non seulement pour protéger les frontières et la sécurité de la Turquie conformément au droit naturel de légitime défense consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, mais encore en vertu de la responsabilité qui incombe aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme.

Je tiens à souligner que c'est pour défendre et honorer ces principes fondamentaux que la Turquie, qui est résolument attachée à l'intégrité territoriale et à l'unité de l'Iraq et de la Syrie, a pris une telle mesure.

Dans la conduite de cette opération, l'armée de l'air turque s'est limitée à des frappes chirurgicales contre le PKK et ses affiliés et a pris toutes les précautions voulues pour éviter des pertes civiles.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Feridun H. **Sinirliölu**
